

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU JEUDI 13 JUIN 2024
ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2023

Les membres de l'U.D.A.F. de l'Eure-et-Loir se sont réunis le jeudi 13 juin 2024 à 17h30 à la salle du Conseil d'Administration de l'U.D.A.F. de l'Eure-et-Loir à Chartres sur convocation du Conseil d'Administration en date du 13 mai 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Yvan KUNTZ en sa qualité de Président de l'association et le secrétariat est assuré par Monsieur Eric MONGILLON (Directeur Général).

Madame Elisabeth DEROUET, Commissaire aux comptes FITECO, régulièrement convoquée est présente.

Monsieur KUNTZ remercie les personnes présentes et déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'U.D.A.F. de l'Eure-et-Loir.

Monsieur KUNTZ constate que sur les 73 associations qui ont été convoquées, 32 sont présentes, 10 ont transmis un mandat pour être représentées et 31 ne sont ni présentes, ni représentées ; le nombre de suffrages des associations présentes ou représentées est de 5 215 sur un total de 8 267. Le quorum étant atteint, Monsieur KUNTZ déclare alors que l'assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre toutes décisions à la majorité requise.

Par ailleurs 44 personnes ont signé la liste d'émargement des invités.

Les documents suivants ont été envoyés aux Présidents des associations adhérentes le 13 mai 2024 avec la convocation à l'assemblée générale :

- Le projet de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'U.D.A.F. du 15 juin 2023 ;
- La liste des candidats à l'élection ;
- La liste des membres désignés au conseil d'administration (non soumis au vote) ;
- Le rapport d'activité 2023 ;
- Le rapport financier 2023 ;
- Le budget prévisionnel 2024 ;
- Le rapport du commissaire aux comptes 2023,
- Les résolutions à approuver durant l'Assemblée Générale (affectations des résultats et montant des cotisations) ;
- Le rapport du commissaire aux comptes 2023,

Monsieur KUNTZ informe les personnes présentes que, conformément aux statuts de l'U.D.A.F. adoptés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2022, le conseil d'administration de l'U.D.A.F. est élu pour quatre ans et renouvelable par moitié tous les deux ans. Cette année, l'assemblée générale ordinaire statutaire est élective.

Puis, le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée générale :

- Ouverture de l'assemblée générale ordinaire élective
- Approbation de l'ordre du jour | Vote
- Rapport annuel de la commission de contrôle de l'Udaf
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'Udaf du 15 juin 2023 | Vote
- Présentation des candidats au conseil d'administration de l'Udaf | Vote
- Présentation du rapport d'activité 2023 | Vote
- Présentation du rapport financier 2023
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'année 2023
- Affectation des résultats | Votes
- Présentation du budget prévisionnel 2024 | Vote
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion en 2023 | Vote
- Montant des cotisations Udaf pour l'année 2025 | Vote
- Projet immobilier de l'Udaf et déménagement
- Proclamation des résultats de l'élection
- Pouvoirs au porteur du procès-verbal de l'assemblée générale
- Clôture de l'assemblée générale ordinaire
- Poursuite des échanges autour d'un moment de convivialité

Le Président ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire en reprenant la liste des personnalités présentes ainsi que les personnes excusées à l'Assemblée Générale.

Il donne également lecture d'un message de Madame Marie-André BLANC, Présidente de l'UNAF qui n'a pu se libérer pour être présente à l'Assemblée Générale de l'UDAF.

Enfin Monsieur KUNTZ évoque le premier point de l'ordre du jour et donne la parole à Madame LOUW.

Rapport annuel de la commission de contrôle de l'UDAF

Le rapport annuel de la commission de contrôle est effectué par sa Présidente, Madame Jocelyne LOUW, trésorière adjointe du Conseil d'Administration de l'U.D.A.F.

Comme chaque année, la Commission de contrôle de l'UDAF a procédé le 27 février 2024 à l'examen des listes récapitulatives des adhérents arrêtées au 31 décembre 2023, conformément à la réglementation et aux statuts. Il a été également vérifié que toutes les associations ont réglé leur cotisation au titre de l'année 2023. Ainsi l'ensemble des associations peut exercer valablement son droit de vote à l'assemblée générale.

Bilan des associations au 31 décembre 2023

73 associations actives sont membres de l'UDAF, ce qui représente 3 631 adhérents (soit 8 267 suffrages). En termes de variation, ces chiffres traduisent :

- Une baisse du nombre d'associations adhérentes de 2,67 % (- 2 associations) ;
- Une diminution du nombre de familles adhérentes de 3,94 % (- 149 familles) ;
- Une baisse du nombre de suffrages de 3,33 % (- 285 suffrages).

On peut observer une baisse globale du nombre d'adhérents liée à la fermeture d'associations. En particulier une association d'aide à la personne qui a fusionné avec une association d'un autre département et dont le siège social a été transféré à l'adresse de l'autre association. La Fédération des Familles de France a été dissoute par manque de candidat à la Présidence.

Nous comptons donc 2 associations de moins durant l'année 2023. 4 associations ont été mises en sommeil et 2 associations ont été réactivées.

Nous vous rappelons que les associations qui ne déclarent qu'un seul membre adhérent sont retirées des effectifs de l'Udaf conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901.

Au 31 décembre 2023, l'UDAF comptait 4 associations membres associées.

La commission a également contrôlé que tous les administrateurs du Conseil d'Administration de l'UDAF figuraient sur les listes d'adhérents pour l'année 2023.

Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 15 juin 2023

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 15 juin 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 15 juin 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Présentation des candidats au conseil d'administration de l'U.D.A.F.

Monsieur KUNTZ présente les sept candidats qui se présentent à l'élection pour le conseil d'administration de l'U.D.A.F. :

- Monsieur Michel BARRIER, Familles de France (candidat sortant)
- Madame Nicole CLÉDAT, Familles de France (candidat sortant)
- Monsieur Nicolas DOUTRIAUX, AFC (candidat sortant)
- Madame Laurence GAMBIN, ADMR (candidat sortant)
- Monsieur Yvan KUNTZ, Familles de France (candidat sortant)
- Madame Sylvie RIVAUD, Familles Rurales (candidat sortant)
- Monsieur Jean-Michel SÉVILEANU, Familles de France (candidat sortant)

Monsieur KUNTZ rappelle que les candidats seront élus pour quatre ans et qu'il y a huit sièges à pourvoir. Il est alors procédé au vote à bulletins secrets. Le résultat du vote sera communiqué à la fin de l'Assemblée Générale après dépouillement des bulletins.

Présentation du rapport d'activité de l'U.D.A.F. pour l'année 2023

Après la lecture de son mot d'accueil, Monsieur KUNTZ rappelle dans un premier temps les quatre missions légales de l'U.D.A.F., définies dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Il évoque également l'application concrète de ces missions dans le cadre de la défense des intérêts de l'ensemble des familles euréliennes et les agréments que l'U.D.A.F. a obtenus afin de lui permettre d'exercer ses missions

Monsieur KUNTZ évoque les missions, rôles et activités de l'U.N.A.F. et de l'U.R.A.F. au sein du réseau et en lien avec l'UDAF.

Monsieur KUNTZ évoque la participation de l'U.D.A.F. à différentes manifestations durant l'année 2023, afin d'être au plus près des familles euréliennes et de mieux appréhender leurs besoins, à des rencontres partenariales et aux réunions en lien avec l'Institution.

Il présente ensuite les conventions d'objectifs U.N.A.F. – U.D.A.F. pour la période 2021/2026 et les trois actions réalisées ou en cours de mise en place :

- Développer et animer des ateliers de soutien à la parentalité
- Accompagner et soutenir les aidants et tuteurs familiaux
- Habitat Inclusif, Habitat Accompagné, Partagé et Inséré dans la vie locale

Monsieur KUNTZ présente le mouvement familial eurélien (73 associations familiales dont 21 mouvements familiaux), l'évolution du nombre de familles adhérentes d'associations entre 2022 et 2023 (de 3 780 familles adhérentes à 3 631 ; soit – 3,94 %) ainsi que la répartition du fonds spécial concernant les aides au développement apportées par l'U.D.A.F. en 2023 aux associations adhérentes (pour un montant total de 15 034,98 €).

Puis il aborde la composition du conseil d'administration et du bureau ainsi que les différentes réunions statutaires qui ont eu lieu durant l'année 2023.

Le Président de l'U.D.A.F. donne la parole à Monsieur Eric MONGILLON, Directeur Général, qui réalise ainsi un point de situation sur le personnel de l'U.D.A.F. au 31 décembre 2023.

Afin de mettre en œuvre les orientations prises par le Conseil d'Administration et de faire fonctionner ses services, l'U.D.A.F. emploie du personnel qualifié : assistants sociaux, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale, juristes, secrétaires, comptables et autre personnel, qui sont au nombre de 78 (70,39 équivalents temps plein). La moyenne d'âge de l'ensemble du personnel est de 43,5 ans et l'ancienneté moyenne est de 10 ans. Monsieur MONGILLON remercie vivement tous les salariés de l'U.D.A.F. pour le travail de qualité accompli au travers des différentes missions exercées dans l'intérêt des familles.

Monsieur MONGILLON présente les éléments importants de l'année 2023 pour les activités proposées par le pôle famille parentalité, coordonnées et animées par Monsieur Alex DESEEZ. Celui-ci propose différentes actions :

- La représentation des Familles
- Familles et Parentalité
 - Allo Info Familles
 - L'information et soutien aux aidants et tuteurs familiaux
 - Le Café des Parents
 - Le Conseil Conjugal et Familial
 - L'Éducation Affective, Relationnelle et Sexuelle
 - La médiation familiale
 - Lire et Faire Lire
 - La Médaille de l'Enfance et de la Famille

Monsieur MONGILLON présente ensuite les différentes représentations exercées par des bénévoles pour l'U.D.A.F. (dans le cadre de la deuxième mission légale qui lui a été confiée), réparties en pôles (pour lesquels on retrouvera les thématiques abordées, les points de réflexion, l'activité de la commission sectorielle de l'U.D.A.F., l'organisation de manifestations, les représentations). 143 représentations ont été assurées en 2023 par 133 bénévoles issus du mouvement familial eurélien. 88 sont des représentants familiaux au sein des CCAS et les 65 autres sont répartis en 5 pôles en fonction de la thématique de chaque représentation :

- Psychologie, sociologie et droit de la famille / Éducation, formation / Petite enfance et loisirs ;
- Grands équilibres économiques et sociaux / Vie quotidienne ;
- Habitat - Cadre de vie / Environnement - Développement durable ;
- Santé ;
- CCAS / Collectivités territoriales.

Chaque pôle se réunit en général deux fois par an pour faire un état des représentations et assurer un temps de formation des représentants. Ces temps d'échange sont partagés avec les administrateurs de l'UDAF et les présidents des mouvements familiaux.

Monsieur MONGILLON remercie au nom du Conseil d'Administration tous les bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année dans ces missions de représentation.

En 2023, le service de l'action familiale de l'U.D.A.F. a poursuivi son travail au sein des réseaux locaux de soutien à la parentalité. L'objectif de ces réseaux est de réaliser un travail collaboratif local entre les différents partenaires intervenant dans le domaine de la parentalité d'un même territoire.

L'UDAF a poursuivi le développement de son action envers les familles par le service « allo info familles » avec 293 contacts durant l'année 2023 (par téléphone, courrier, courriel, personnes qui se sont déplacées physiquement). La majorité des demandes concerne la parentalité, l'accès au droit, les conflits familiaux, et la consommation.

Dans le cadre de sa mission d'informer et soutenir les personnes appelées à exercer ou exerçant des mesures de protection juridique pour les majeurs ainsi que les aidants familiaux, l'UDAF a réalisé une rubrique spécifique « Aidants et Tuteurs Familiaux » sur son site internet. Durant l'année 2023, l'UDAF a été contactée 155 fois. Ce service est aussi intervenu auprès de structures partenaires du département afin de réaliser une information collective sur les mesures de protection juridique. Enfin, l'UDAF est aussi investie dans les forums ou salons thématiques. Ainsi, en 2023, nous avons participé activement à l'organisation et à la mise en place du salon des aidants familiaux qui s'est déroulé sur la commune de Luisant, au forum

Handivillage organisé par l'APF France Handicap, France Alzheimer et Profession Sport au Forum « Handiscuter » géré par l'UDAF et les PEP.

Les groupes de paroles « Café des Parents », mis en place par l'UDAF, répondent aux besoins des parents d'échanger et de partager leurs expériences en tant que parents. Les groupes de parole « Café des Parents » ont permis à la dizaine de participants en moyenne d'aborder de nombreux thèmes en lien avec la parentalité et la conjugalité. Ce qui représente près de 51 rencontres sur l'année.

En 2023, 48 séances de café des parents ont eu lieu dans 13 communes et dans 14 structures différentes.

En 2023, 50 entretiens ont été réalisés par les conseillères conjugales de l'UDAF, dans le cadre de l'action de conseil conjugal et familial. Ce service répond à de réelles attentes et de vrais besoins. Les conseillères conjugales et familiales sont intervenues sur 5 lieux d'intervention différents : Dreux, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, Chartres et Illiers-Combray.

L'UDAF propose également et développe le dispositif d'éducation affective et relationnelle et sexuelle auprès des établissements scolaires (principalement les collèges et Centres sociaux). Les conseillères conjugales de l'UDAF sont intervenues auprès de 8 établissements scolaires et 9 établissements sociaux et médico-sociaux et ont ainsi animé 77 séances d'1h30 en moyenne.

Dans le cadre de son service de Médiation familiale, les trois médiatrices interviennent sur Chartres, Châteaudun et Nogent-Le-Rotrou. 471 entretiens ont eu lieu durant l'année 2023. Ceux-ci ont abouti à 74 processus de médiation familiale sur l'année. Les médiatrices ont réalisé 29 actions de promotion touchant 601 bénéficiaires. Le secrétariat a reçu 692 appels téléphoniques. Le service se diversifie en réalisant des médiations intrafamiliales, parents / Ado, Intergénérationnelles, Parents / Grands-Parents et Aidants / Aidés.

L'UDAF poursuit l'animation du réseau des 71 lecteurs bénévoles avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Eure-et-Loir dans le cadre de l'action Lire et Faire Lire sur 14 communes différentes en 2023. L'UDAF s'emploie à développer cette action auprès des associations familiales adhérentes et associées de l'UDAF ainsi que les partenaires associatifs avec lesquels le service de l'action familiale est déjà en lien.

Enfin, dans le cadre de sa mission de secrétariat et de coordination que l'UDAF mène pour les enquêtes en vue de l'attribution de la Médaille de l'Enfance et de la Famille par le Préfet, la commission s'est réunie en 2023 pour statuer sur deux demandes. Les deux familles concernées se sont vues recevoir le diplôme et la médaille dans leur commune.

Monsieur Eric MONGILLON tient à souligner le travail de qualité réalisé par les salariés du pôle « Famille Parentalité » :

- Monsieur Alex DESSEZ qui assure une présence de l'UDAF sur le territoire, auprès des représentants et des partenaires de façon positive avec professionnalisme ;
- Mesdames Jeanne CLERVOY et Anne GUILLEMET, conseillères conjugales et familiales de l'UDAF
- Mesdames Laure CHERLONNEIX, Laure MANODORO et Anne-Claire LE SEGRETAINE médiatrices familiales investies avec de grandes qualités ;
- Et Madame Nathalie DUFET assistante de direction, qui assure le secrétariat de la médiation familiale et le suivi des dossiers de l'Institution en lien avec les associations et les membres du Conseil d'Administration de l'UDAF

Monsieur Eric MONGILLON donne la parole à Madame Gwladys LEROY, Directrice Adjointe de l'UDAF, afin de présenter le bilan de l'activité du Pôle action sociale pour l'année 2023.

Le pôle action sociale de l'UD.A.F. se compose de :

1. Le service Accompagnement Budgétaire et Familial, qui comprend :
 - Le service « Délégués aux prestations familiales »
 - Le service tutelles aux biens des mineurs
 - Et le Point Conseil Budget
2. Le service « protection des majeurs »
3. Le service de médiation animale / pôle équicie
4. Enfin, les services transversaux : le service comptabilité, informatique, RH et l'accueil.

1. Le service «Accompagnement Budgétaire et Familial»

Ce service est sous la responsabilité de Monsieur Paulo MESQUITA.

Ce service comprend d'une part le service « Délégués aux Prestations Familiales », les mesures de Tutelle aux Biens des Mineurs et le « Point Conseil Budget ».

1.1. Le service «Délégués aux Prestations Familiales»

Ce service est composé d'une équipe de 4 délégués aux prestations familiales (soit 3,80 ETP) et de 2 secrétaires (1,80 ETP).

Lorsque les prestations familiales ne sont pas utilisées pour les besoins de l'enfant liés à l'éducation, à l'entretien, à la santé, et au logement, le juge pour enfant peut décider que les prestations soient versées à l'U.D.A.F.

En 2023, 182 Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) ont été exercées par les Délégués aux Prestations Familiales pour la protection de 433 enfants. Le service s'est vu confier 27 nouvelles mesures avec 30 fins de mesure contre 38 en 2022. Nous constatons une réelle dégradation dans les situations nouvellement rencontrées. Le service exerçait au 31 décembre 2023 128 mesures.

La durée des mesures est en majorité inférieure à 2 ans (pour 56 mesures), mais 6 mesures sont exercées depuis plus de 10 ans, dont 3 depuis plus de 15 ans. Les mesures sont réparties sur tout le département de l'Eure-et-Loir mais 3 lieux restent les plus importants : Chartres, Dreux et Châteaudun. Les 4 délégués ont parcouru en 2023 29 159 km, pour 553 sorties.

1.2. Les mesures de Tutelles aux Biens des Mineurs

Ces mesures judiciaires sont prononcées par le juge des tutelles aux biens des mineurs lorsqu'il s'avère nécessaire de protéger les biens et les intérêts d'un enfant et que ce dernier n'est pas pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département. Cette intervention est souvent liée à un évènement traumatique, par exemple le décès d'un parent. Un délégué intervient sur le sud du département et le responsable du service intervient sur le nord du département et sur l'agglomération de Chartres. Ils sont soutenus par un secrétaire.

En 2023, 31 mineurs ont été concernés. Les enfants étaient âgés entre 3 et 18 ans. L'équipe a effectué 70 actions, telles que rencontrer les mineurs afin d'échanger sur la gestion de leur

patrimoine et de leur budget, contacter des notaires en cas de succession, contacter des avocats en cas de procédures pour remboursement de fonds, ouvrir des comptes et assurances vie, effectuer des études comparatives pour des placements de fonds... tout ceci au bénéfice du mineur protégé.

L'année 2023 a vu l'activité se stabiliser malgré des entrées et des sorties de mesures globalement égales (10 entrées et 10 sorties).

1.3. Le Point Conseil Budget (P.C.B.)

En 2021, l'UDAF a obtenu son 3ème label PCB suite à la réponse à un appel à manifestation d'intérêt. Ce service est en plein développement et se déploie sur le département (un sur le Nord, un sur le Sud et un sur Chartres et son agglomération). Cette couverture a permis la mise en place de permanences dans les zones rurales, notamment dans 11 Maisons France Service et faciliter l'accès à des personnes dont la mobilité freine les démarches administratives mais aussi et surtout l'accompagnement budgétaire.

En 2023, les 3 activités de ce service étaient menées par deux Conseillères en Économie Sociale et Familiale, assistées d'une secrétaire.

1.3.1. Le « Pass Assistance » d'Action Logement Services

Action Logement Services est un opérateur national qui regroupe les collecteurs du 1% logement. En 2023, Action Logement Services a orienté 25 nouvelles situations (contre 37 l'an passé) et le service a accompagné 46 ménages (contre 67 en 2022).

1.3.2. Le microcrédit personnel

Le microcrédit personnel est un dispositif destiné à permettre aux personnes exclues du crédit bancaire classique de réaliser leur projet en lien avec leur insertion sociale et professionnelle. Dans le cadre d'une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignation, l'UDAF est chargée d'animer la plateforme pour le département. Elle assure l'instruction des dossiers de demande de prêt ainsi que la médiation auprès des partenaires bancaires avec lesquels une convention a été passée.

En 2023, l'UDAF a eu 144 contacts contre 156 en 2022 pour le microcrédit. 62 projets ont donné lieu à une instruction de dossier contre 88 l'an passé. Sur les 41 projets retenus pour présentation à un partenaire bancaire, 22 microcrédits ont été accordés, 16 pour la mobilité et faciliter l'accès à l'emploi. En 2023, c'est la 1^{ère} année depuis 3 ans que le nombre d'acceptations est supérieur au nombre de refus.

1.3.3. L'information sur le surendettement - PCB

Le surendettement entre totalement dans le projet du PCB car il est au cœur même du dispositif. Grâce à ce label, une subvention de 15 000 € est attribuée par an sur 3 ans par PCB obtenu. Cette activité est maintenant financée contrairement aux années passées.

En 2023, 88 familles ont été soutenues pour la constitution d'un dossier de surendettement ou pour une étude de situation et une orientation vers nos partenaires. Les professionnelles du service ont effectué 237 entretiens, contre 110 en 2022.

2. Le service « Protection des majeurs »

Ce service est sous la responsabilité de Monsieur Christophe LE MERRER et Madame Marie PARDESSUS qui animent une équipe de 29 délégués, dont 3 coordinateurs (établissements, domicile secteurs nord et sud) et 10 secrétaires. Depuis janvier 2022, Madame Marie PARDESSUS, 2^{ème} responsable de service a en charge le pôle ouverture et le pôle établissement. Monsieur Christophe LE MERRER quant à lui à sa charge le pôle domicile et le pôle Délégués Conseil Juridique et Patrimonial (DCJP).

Ce service gère quatre types de mesures : le mandat spécial, la curatelle, la tutelle et la mesure d'accompagnement judiciaire. Celles-ci sont différentes selon l'état psychologique, médical et la situation du majeur. Ce sont les juges des tutelles du département qui attribuent les mesures à chaque association.

Le service a une activité et un flux en augmentation avec 213 nouvelles mesures et 165 sorties. Au 31 décembre 2023, 1 322 majeurs étaient accompagnés contre 1 291 l'an passé. 616 sont des femmes et 704 sont des hommes. Pour les femmes, le nombre de mesures est plus important à 56 ans. Pour les hommes le pic est à 56 ans également.

La durée des mesures est très variable allant de moins de 2 ans pour 326 mesures à plus de 20 ans pour 98 mesures. Le nombre de mesures ayant une ancienneté de moins de 2 ans a progressé passant (de 349 à 329). Les mandats sont, en grande majorité, d'une durée de 5 ans. 37,3 % des personnes protégées résident en établissement contre 62,7 % à domicile.

Pour le pôle domicile, le déséquilibre du nombre de mesures entre le secteur Sud et le secteur Nord est moins flagrant que l'année dernière, il est d'1 ETP de délégué.

Chaque année, des majeurs sont orientés et accueillis en Belgique. Deux délégués s'y rendent trois jours par an afin de rencontrer les majeurs et visiter les lieux d'accueil. En 2023, et après une interruption de 3 ans liée à la crise sanitaire, 2 délégués se sont rendus en Belgique durant 3 jours pour aller à la rencontre des 8 majeurs protégés résidant dans des structures de ce pays.

En 2023, 3 371 rencontres avec les majeurs protégés ont eu lieu, les 29 délégués ont effectué 117 884 km contre 2 082 sorties pour un total de 105 984 km en 2022.

Enfin, en plus des professionnels qui travaillent au sein du pôle action sociale, un psychologue intervient trois heures par semaine pour accompagner les équipes. Il effectue de la supervision et de l'aide à l'analyse des situations complexes.

3. Le service de médiation animale / pôle équicie

Depuis le mois de septembre 2021, le service de médiation animale a ouvert son premier pôle, le pôle équicie avec un poste d'équicienne assuré par Madame Mathilde LE PIVAIN, salariée de l'UDAF, assistée d'une secrétaire à 0,10 E.T.P.

Le public accueilli est très varié : enfance en situation de handicap, adolescents en difficulté sociale, adultes traumatisés crâniens, en situation de précarité sociale ou ayant besoin de soutien dans leur parentalité, ainsi que certaines personnes venant pour les aider à faire face à des chocs émotionnels. Cette offre de service est unique en France et très innovante sur notre territoire.

En 2023 le service a été suspendu en raison du congé maternité de l'équicienne. Il sera de nouveau opérationnel début 2024.

Pour que l'UDAF fonctionne plus globalement, des activités transversales sont nécessaires ; on retrouve :

4. Le service comptabilité, informatique et ressources humaines

Le service comptabilité, informatique, ressources humaines, est sous la responsabilité de Monsieur Karim CHEMLAL, Directeur Administratif et Financier de l'U.D.A.F.

L'équipe est composée de 5 agents comptables et de 2 assistants informatique. 5 agents comptables sont notamment chargés de l'enregistrement des factures, du traitement et de l'édition des ordres de virement et de la saisie des informations relatives au patrimoine financier des personnes suivies par les services MJPM, DPF et TBM notamment.

En 2023, ils ont traité 155 568 opérations comptables pour une masse financière globale d'un peu plus de 60 millions d'Euros.

Deux agents spécifiques sont détachés à la comptabilité générale et à l'administration du personnel. L'un plus spécifiquement chargé de l'établissement des payes, le second du suivi du personnel notamment pour les formations et les congés...

Les assistants informatiques, quant à eux, accompagnent, conseillent et guident les 78 salariés de l'institution dans le cadre de l'utilisation des outils informatiques et l'évolution des logiciels UNI-T (pour la gestion tutélaire et comptable) et MAGIS (parapheurs électroniques et G.E.D.).

5. L'accueil physique et téléphonique

Ce service est sous la responsabilité de Madame Gwladys LEROY, Directrice Adjointe de l'U.D.A.F.

Quatre agents se soucient de l'accueil physique et téléphonique des plus de 1 300 personnes accompagnées par l'UDAF, ainsi que celui des partenaires.

Ce sont plus de 3 800 personnes (contre 2 139 en 2022) qui ont été accueillies physiquement à l'UDAF en 2023, soit une hausse d'environ 74 %. Environ 1 300 personnes sont venues sans rendez-vous, 168 ont laissé un message, 724 ont été reçues par un délégué, 94 par des secrétaires et 67 par les responsables de services. Environ 450 personnes sont venues uniquement déposer des documents. Malheureusement, à la suite d'un problème de collecte des données, il n'a pas été possible cette année d'avoir tous les éléments chiffrés précis.

L'autre mission importante des agents d'accueil est la gestion du courrier entrant et sortant. Tous les documents sont numérisés par les agents d'accueil. Ils sont ensuite indexés dans les dossiers de chaque usager par les secrétaires des différents services et par les agents comptables pour le traitement des factures.

Malgré l'optimisation des envois des courriers par mail et Maileva, le nombre d'affranchissements sur l'année 2023 montre l'importance de la correspondance postale et plus largement de l'activité ; 18 660 plis expédiés par courrier (contre 21 895 en 2022) et 26 687 par Maileva (contre 27 711 en 2022).

Ces services sont, bien entendu, des éléments charnière pour le bon fonctionnement de l'institution.

6. Le Droit de Personnes accompagnées

Depuis son recrutement à la fin de l'année 2019, le référent des Droits des Personnes accompagnées a poursuivi son action sur trois axes :

- Evaluation des services, avec la réforme de l'évaluation des services sous l'égide de la Haute Autorité de Santé ;
- L'actualisation et l'écriture des procédures des services
- La poursuite du déploiement du R.G.P.D.
- Le travail sur l'archivage des dossiers en partenariat avec les archives départementales dans le cadre de l'action « 0 Papier » à l'U.D.A.F.

L'Institution a été informée courant 2023 de la période de son évaluation par les autorités de tarification qui se déroulera sur le dernier trimestre 2024. L'UDAF a décidé de s'engager en 2023 dans une autoévaluation de ses services ;

L'objectif pour 2024 est de poursuivre les éliminations, recenser les archives restantes et créer un protocole d'archivage répondant aux critères du RGPD et de la CNIL. La certification du logiciel de GED est toujours en cours, nous espérons qu'elle sera effective en 2024.

Madame Gwladys LEROY remercie tous les professionnels pour le travail encore accompli cette année, malgré la charge de travail parfois lourde.

Monsieur Yvan KUNTZ remercie Madame LOUW, Monsieur MONGILLON et Madame LEROY de la présentation des services qui vient d'être réalisée.

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le rapport d'activité 2023 de l'UDAF qui vient d'être présenté et commenté.

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport d'activité 2023 de l'UDAF est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Monsieur KUNTZ donne la parole à Monsieur DOUTRIAUX, Trésorier de l'U.D.A.F., afin de présenter les comptes financiers de l'U.D.A.F. de l'Eure-et-Loir pour l'année 2023.

Présentation du rapport financier de l'U.D.A.F. pour l'année 2023

Monsieur DOUTRIAUX présente le compte de résultat consolidé 2023 de l'U.D.A.F. au travers des vues suivantes :



Faits marquants de l'exercice 2023

1

Une activité soutenue en particulier augmentation du nombre de mesures MJPM (variation de 48 mesures, 213-165)

2

Changement du serveur informatique pour 47 K€

3

Mise en place du logiciel AGEVAL, outil d'aide à la réalisation de l'évaluation des services et HESTIA, pour la facturation des activités de Médiation Familiale



Un projet immobilier qui prend forme

Achat à Chartres Aménagement de l'ensemble immobilier du site Pichard le 30/11/2022

Prix 1 500 000 €

Financement par un prêt de 1 500 000 € taux 2,68% 25 ans

Remboursement 2022/2023 : intérêts seuls soit environ 2100 €/mois

Remboursement 2024 et après : intérêts et capital environ 75 000 €/an



Travaux de construction de l'accueil et rénovation de l'existant 2 017 650 € TTC

Financement

- Fonds propres
- Subvention CAF 150 000€ (70% et solde 31/12/2026)
- Vente bâtiments rue Coulombs septembre 2024

Règlements

sur 2023 montant réglé 430 000 €
2024 au 30 avril 725 000 €
Reste à payer 862 000 €



Impacts sur les comptes 2023 et (2024) :

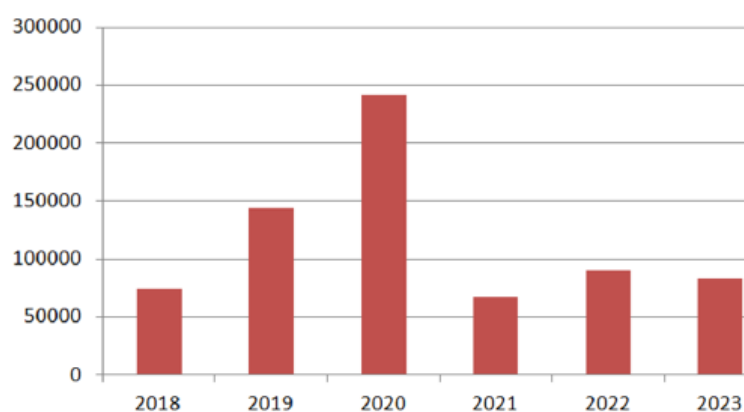
deux sites en dépenses

- Énergie
- Taxes
- Assurances



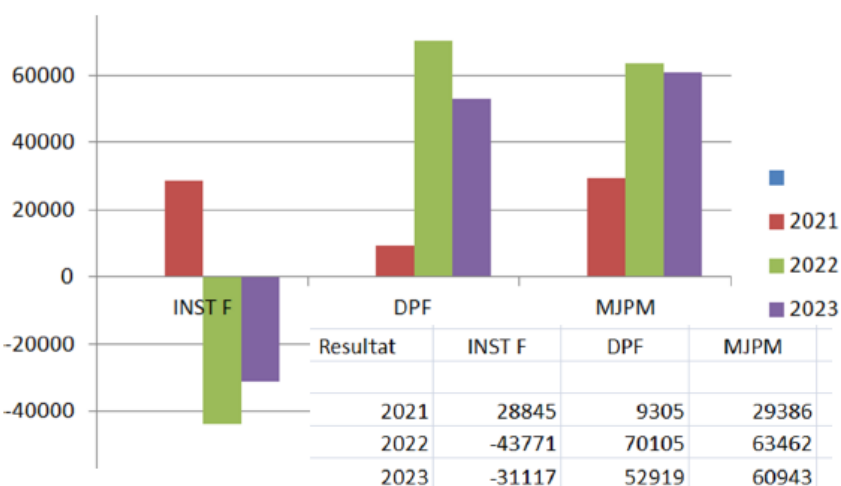
Résultat 2023

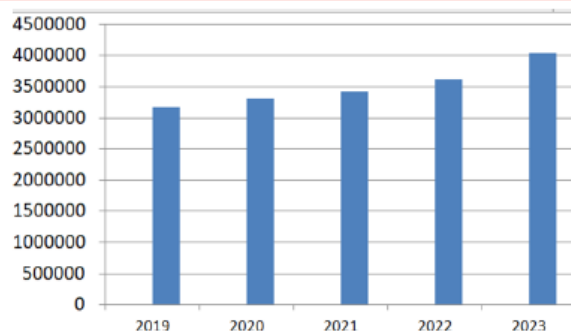
+ 82 746,74



Résultat 2023

+ 82 746 €





MJPM	2 715 276 €	soit 67,22 %	45 salariés
DPF	642 319 €	soit 15,90 %	10 salariés
Institution Familiale	665 609 €	soit 16,47 %	25 salariés

**80 salarié.es,
68 ETP**



Charges 4 039 100 €

+ 10,2 % versus 2022

CHARGES	2022	2023	Δ N/N. 1 (%)
60 Achats			
Eau, gaz & électricité	15 267,87	29 420,74	93%
Carburant véhicules service	13 305,37	16 618,24	25%
Fournitures et matériels de bureau	12 472,45	12 427,94	0%
Total comptes 60	41 045,69	58 466,92	42,4%



- **Deux sites en gestion**, site Pichard pour 10,21 k€
- **Hausse de l'énergie**
- **Véhicules hybrides**, 17 voitures, hausse du prix du carburant

61 Services extérieurs	Année 2022	Année 2023	
Frais communs : Covalence + edoc	3 613,44	5 779,68	60%
Locations : copieurs, Wildix, Equicie	17 143,85	22 657,67	32%
Location véhicules	36 264,30	34 693,54	-4%
Entretien et réparations : Nettoyage + esp.verts + toiture + monte-charges	28 996,02	32 446,93	12%
Contrat entretien et réparations véhicules	1 650,64	1 871,66	13%
Maintenance : logiciels tut, compta, paie, GRH, copieurs...	41 109,15	47 046,09	14%
Assurances véhicules	9 193,09	9 937,15	8%
Assurances autres	8 674,58	12 473,86	44%
Documentation	4 522,90	2 154,52	-52%
Cotisations : Covalence, ASL	2 008,76	1 056,48	-47%
Frais pédagogiques de formation	12 102,00	14 776,58	22%
Conférences débats, cafés des parents	1 056,66	4 518,96	*
Total comptes 61	166 335,39	189 413,12	13,9%



- **Location Wildix (téléphonie)** : une année complète
- **Assurances autres** : site Pichard pour 3700 €
- **Conférences, débats** : davantage d'activité sur 2023

62 Autres services extérieurs

	Année 2022	Année 2023	
Personnel intérimaire	9 107,02	12 547,26	38%
Honoraires	28 889,32	25 143,76	-13%
Publicité, catalogues et imprimés	5 874,60	1 060,80	-82%
Déplacements, missions et réceptions	15 453,22	19 237,96	24%
Frais de déplacements pour les formations	1 431,15	13 105,96	816%
Frais postaux	64 951,06	64 612,53	-1%
Télécommunications	21 126,94	17 633,96	-17%
Services bancaires	9 494,23	4 949,61	-48%
Frais divers de gestion courante	1 371,60	2 816,05	105%
Prestations autres : archivage + paie Cettefamille	7 542,81	10 242,11	36%
Total comptes 62	165 241,95	171 350,00	3,7%



- **Personnel intérimaire**
- **Télécommunication** : renégociation des contrats
- **Frais de déplacements pour formation** : 2 salariés en formation longue durée
- **Frais divers** : cadeau de fin d'année et de départs en retraite

63 Impôts, taxes et versements assimilés

	Année 2022	Année 2023	
Taxe sur salaires	173 762,00 €	189 548,00 €	9%
Contribution formation continue	48 090,85 €	53 792,64 €	12%
Participation à l'effort de construction	9 192,44 €	10 114,66 €	10%
Taxes et assimilés, dont taxe foncière	14 847,90 €	36 530,00 €	146%
Total comptes 63	245 893,19	289 985,30	17,9%



- **Taxe foncière** : Impact site Pichard pour 21 383 €

64 Charges de personnel

	Année 2022	Année 2023	
Salaires	2 082 671,10	2 165 879,07	4%
Indemnités de rupture de contrat (retraite, licenciement, rupture conv.)		32 888,34 € *	
Primes et gratification :SEGUR	27 855,00 €	116 495,22 €	318%
Indemnités journalières			
Provisions pour congés payés	17 222,00	18 914,00	10%
Cotisations URSSAF	391 237,75 €	408 588,01 €	4%
Cotisations URSSAF représentants Udaf	513,00 €	551,00 €	7%
Cotisations caisses de retraite et de prévoyance	166 539,70 €	179 676,68 €	8%
Cotisations chômage	85 771,89 €	94 409,90 €	10%
Provisions pour charges s/ congés payés	8 354,98 €	5 230,97 €	-37%
Autres charges sociales (mut+œuvres soc.+médecine trav.)	57 389,77 €	65 146,79 €	14%
Total comptes 64	2 837 555,19	3 087 779,98	8,8%



- **76% des dépenses** contre 77,3% en 2022
- **Hausse de l'effectif et ancienneté**
- **Indemnités** : 2 départs en retraite en 2023
- **Prime Ségur** : année pleine pour les délégués service DPF et MJPM

65 Autres charges de gestion courante	Année 2022	Année 2023	
Redevance licences SIGMA	2 166,52 €	2 282,49 €	5%
Indemnités d'occupation : services de l'UDAF	70 222,82 €	73 858,00 €	5%
Dotation aux mouvements familiaux : Fonds Spécial	14 062,84 €	15 040,00 €	7%
Cotisations URAF	6 399,78 €	7 275,87 €	14%
Cotisations statutaires: UNAF	600,00 €	511,65 €	-15%
Cotisations NEXEM & URIOPSS	4 465,00 €	4 806,00 €	8%
Total comptes 65	97 916,96	103 774,01	6,0%
66 Charges financières			
Intérêts des emprunts	1 080,00 €	25 312,50 € *	
Total comptes 66	1 080,00	25 312,50	*



- **Indemnité d'occupation** + 5%
- **Intérêts des emprunts** : nouveau bâtiment 2100 €/mois..

67 Charges exceptionnelles	Année 2022	Année 2023	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 496,07	2 151,53	-61%
Total comptes 67	5 496,07	2 151,53	-60,9%
68 Dotations aux amortiss.& prov.			
Dotations aux amort. pour aménag.& constructions	38 451,52	37 331,90	-3%
Dotations aux amort. du matériel et mobilier	12 418,91 €	10 015,26 €	-19%
Dotations aux amort. du matériel informatique	27 677,70 €	37 907,93 €	37%
Dotations aux provisions pour départ à la retraite	8 504,00 €	7 642,00 €	-10%
Dotations aux provisions pour charges et risques	18 536,19 €	17 969,59 €	-3%
Total comptes 68	105 588,32	110 866,68	5,0%



- **Matériel informatique** : changement du serveur

	PRODUITS	2022	2023	Δ N/N-1 (%)
70 Produits de gestion courante				
	Médiation Familiale : CAF	107 118,17	102 574,86	-4%
	Médiation Familiale : part. familles	8 081,48	5 651,93	-30%
	ALS - "PASS-ASSISTANCE"	69 390,00	47 945,00	-31%
	Microcrédit	8 500,00	5 000,00	-41%
	Tutelles aux biens de mineurs : TBM	25 754,34	25 627,98	0%
	Equicie	19 423,68	150,00	-99%
	Autres produits : CCF, café des parents , EARS	8 529,00	15 533,75	82%
	Total produits de gestion conventionnelle	246 796,67	202 483,52	-18,0%

Médiation familiale	Activité en hausse mais participation des familles en baisse proportionnelle aux revenus
ASL	-31% : Moins de dossiers en 2023 mais hausse sur 2024
Equicie	En veille
Autres produits	Aide aux aidants

Produits
4 121 846,78 €
+ 9,7 % versus 2022

73-74 Subventions de fonctionnement	Année 2022	Année 2023	
DGF - Protection des Majeurs : MJPM	1 944 115,38	2 187 172,00	13%
MJPM - Participation personnes protégées	418 740,29	515 829,44	23%
DGF - Gestion Budget Familial : MJAGBF	595 682,82	655 466,76	10%
Fonds Spécial UNAF : part A	141 352,80	150 349,83 €	6%
Fonds Spécial UNAF : part B	40 750,38	42 298,40 €	4%
Conseil Départemental 28	8 000,00	8 000,00	-
Autres subventions	108 394,00	118 733,61	10%
Total subventions	3 257 035,67	3 677 850,04	12,9%

MJPM	Hausse de l'activité et Impact prime Ségur
Participation personnes protégées	+23 % fonction du patrimoine
Subventions	Légères hausses

Produits
4 121 846,78 €
+ 9,7 % versus 2022

Produits 4 121 846,78 €
+ 9,7 % versus 2022



Subventions 118 733 € : Médiation Familiale, Education affective et sexuelle, aide aux aidants,...

- Communes Guainville, Beville le Comte,,Dreux
- Crédit Mutuel, CAF, Département 28 (Subvention + Aide aux aidants),
- Ministère de la Justice 11 000 €
- MSA
- DRFIP
- CRCA par des remises de frais télématiques env 2200 € /mois pour 108 000 opérations

> Merci

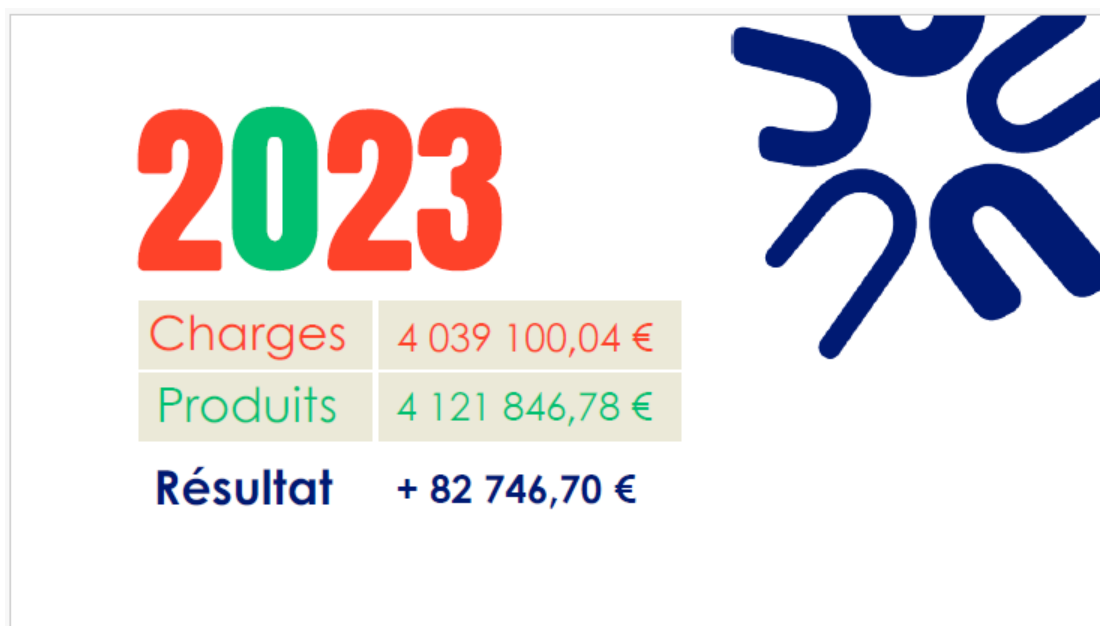
75 Autres produits de gestion courante	Année 2022	Année 2023	
Remboursements des formations : OPCO Santé	11 563,47	54 590,67	372%
Remboursements IJ	44 855,15	39 180,64	-13%
Rembt de charges de fonctionnement	2 445,29	4 102,32	88%
Indemnités d'occupation	70 222,82	73 858,00	5%
Cotisations associations	2 161,04	1 843,27	-15%
Remboursement UNAF - DGCCRF	488,00	415,00	-15%
Total autres produits de gestion courante	131 735,77	173 989,90	32,1%
76 Produits financiers			
Produits financiers : Livrets assoc.	1 892,72	30 308,97	1501%
Total produits financiers UDAF	1 892,72	30 308,97	1501,3%
77 Produits exceptionnels			
Produits sur exercices antérieurs	3 572,14	1 252,15	-65%
Total produits exceptionnels	3 572,14	1 252,15	-64,9%
78 Reprises sur provisions			
Reprises sur provisions retraite	113 919,00	33 947,00	-70%
Total reprises sur provisions	113 919,00	33 947,00	-70,2%
79 Transferts & remboursements de charges			
Transfert de charges	997,50	2 015,20	102%
Total transferts de charges	997,50	2 015,20	102,0%



Remboursements des formations :
formations longues

Produits financiers :
placement des disponibilités à bon taux

Reprise sur provisions de retraite :
2 départs en retraite



Monsieur DOUTRIAUX rappelle que les résultats des services « Protection des Majeurs » et « Délégués aux Prestations Familiales » et leur affectation sont soumis, comme chaque année, à l'approbation de l'Autorité de Tarification et de Contrôle.

Monsieur DOUTRIAUX cède la parole à Madame DEROUET, Commissaire aux comptes, afin qu'elle présente le bilan comptable de l'U.D.A.F. au 31 décembre 2023 :

- Le total général du bilan est de 4 556 397,19 € (contre 4 485 581,12 € en 2022). Il a augmenté de 70 816,07 € (soit une hausse globale de 1,55 %).
- Le résultat de l'exercice est en baisse de 7 049,97 € (soit - 7,85 %), passant de 89 796,71 € en 2022 à 82 746,74 €.

Analyse des éléments à l'actif du bilan de l'UDAF au 31 décembre 2023 :

- Les actifs immobilisés sont en augmentation de 20,48 % et passent de 2 101 317,09 € en 2022 à 2 531 723,07 € en 2023 (soit + 430 405,98 €). Quelques éléments sont à noter :
 - Le bâtiment a un amortissement linéaire. Sa valeur nette comptable a baissé de 9 % en 2023
 - La valeur des agencements et installations a baissé de 41 %
 - Les investissements informatiques ont été poursuivis de manière importante en 2023 en lien avec le changement de serveur informatique, le nomadisme et le télétravail. Leur valeur nette comptable est en augmentation de 100 %
 - La valeur du mobilier et du matériel de bureau est en baisse de 22 %
 - L'achat du bâtiment Pichard a induit l'inscription d'un montant de 1 695 318,93 € en 2022 et la première tranche des travaux réalisés en 2023 a fait évoluer ce montant de 25 %, soit 2 126 089,29 €
 - Les immobilisations financières sont en hausse de 11 % sur l'année 2023
- L'actif circulant est en baisse de 15 % en 2023, passant de 2 384 264,03 € en 2022 à 2 024 674,12 € en 2023

- La trésorerie de l'UDAF est de 1 666 500,69 € au 31 décembre 2023 (en baisse de 18 %)

Analyse des éléments au passif du bilan de l'UDAF au 31 décembre 2023 :

- Les fonds propres : l'augmentation de 4 % des fonds propres est principalement due aux réserves et reports à nouveau autorisés par les financeurs pour les services M.J.P.M. et D.P.F. et au résultat de l'exercice
- Les provisions pour charges correspondant aux indemnités de départ à la retraite ont baissé de 4 % en 2023 en raison du départ à la retraite de deux salariées en 2023
- Le montant des dettes est resté stable en 2023.

Monsieur DOUTRIAUX remercie toute l'équipe du service comptabilité pour le travail réalisé tout au long de l'année.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'année 2023

Le commissaire aux comptes valide et certifie les comptes annuels de l'U.D.A.F. pour l'année 2023 sans aucune réserve. Il aborde également le contrôle annuel qui a été réalisé en 2023 par sondage sur les dossiers de personnes suivies au service M.J.P.M. et D.P.F. (sur deux jours). Il n'a été constaté aucune anomalie et tient à préciser le travail important, de qualité et de rigueur, qui est réalisé dans les dossiers dans le respect des procédures établies dans les services.

Madame DEROUET conclut en précisant que l'U.D.A.F. a globalement une gestion saine et rigoureuse de ses comptes.

Monsieur KUNTZ remercie Madame DEROUET pour ses commentaires et son analyse des comptes de l'U.D.A.F.

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le rapport financier 2023 de l'UDAF qui vient d'être présenté, commenté et certifié par le Commissaire aux Comptes.

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport financier 2023 de l'UDAF est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Monsieur DOUTRIAUX présente la proposition d'affectations des résultats comptables de l'année 2023 d'un montant de 82 746,74 €. L'affectation du résultat se décompose de la manière suivante :

- Institution :
Déficit d'un montant de 31 117,08 €.
- MJPM :
Excédent d'un montant de 60 943,86 €, sous gestion contrôlée de l'autorité de tarification :
 - 30 000 € en réserves de compensation pour charges d'amortissement de l'aménagement du nouveau bâtiment,
 - 30 943,86 € en report à nouveau pour réduction des charges d'exploitation.

- DPF :

Excédent d'un montant de 52 919,96 €, sous gestion contrôlée par l'autorité de tarification :

- 25 000 € en réserves de compensation pour charges d'amortissement de l'aménagement du nouveau bâtiment,
- 27 919,96 € en report à nouveau pour réduction des charges d'exploitation.

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale l'affectation du résultat qui vient d'être présentée et commentée.

Aucune remarque n'étant formulée, l'affectation du résultat 2023 de l'UDAF est adoptée à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Monsieur DOUTRIAUX présente également le budget prévisionnel consolidé de l'U.D.A.F. pour l'année 2024. Il a été construit sur la base des budgets des différents services transmis pour certains aux financeurs en octobre dernier. Il tient compte des variations prévisionnelles d'activité des différents services et des variations liées au personnel et aux investissements.



Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le budget prévisionnel 2024 de l'UDAF qui vient d'être présenté et commenté

Aucune remarque n'étant formulée, le budget prévisionnel 2024 de l'UDAF est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Quitus aux administrateurs pour leur gestion sur l'année 2023

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le quitus aux administrateurs de l'U.D.A.F. pour leur gestion en 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, quitus est donné aux administrateurs pour leur gestion de l'U.D.A.F. en 2023, à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Montant des cotisations de l'UDAF pour l'année 2025

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Générale de maintenir le même montant de cotisation qu'en 2024, qui est de 0,57 € par adhérent et 17 € par mouvement ou association départementale.

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le montant des cotisations pour l'année 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le montant des cotisations 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Présentation du projet immobilier de l'U.D.A.F. et déménagement

Monsieur KUNTZ donne la parole à Monsieur MONGILLON qui réalise un point d'étape sur le projet immobilier de l'UDAF (bâtiment Pichard à Chartres).

Depuis l'Assemblée Générale du 15 juin 2023, nous avons :

→ Engagé les travaux sur le bâtiment Pichard

Nous avons dû faire face à des nids de frelons l'été dernier. Puis le parking pour les visiteurs a été achevé. Un portail provisoire a été installé. Le dévoiement pour le circuit de l'eau chaude du chauffage urbain a été réalisé.

A l'intérieur du bâtiment, les différents niveaux ont été totalement réaménagés. Démontage de cloisons, moquette, électricité. Le dernier niveau a été totalement vidé (plus de cloisons, plus de moquette, plus de faux-plafonds et les câbles électriques ont été mis en attente).

Des prélèvements réalisés avant travaux durant l'été ont révélé la présence de plomb et d'amiante en certains endroits du bâtiment, nécessitant la suspension des travaux dans le planning prévisionnel (du plomb a été trouvé principalement au niveau du carrelage des sanitaires qui a été retiré et de l'amiante est présente dans les joints des vitres à l'entrée du bâtiment qui sera démolie).

Les travaux ont malgré tout pu commencer en septembre et ont dû être mis à l'arrêt pour désamiantage et déplombage du 11 décembre 2023 au 21 janvier 2024.

Passé cette date, la construction de l'accueil a pu débuter. Ces travaux ont engendré un coût supplémentaire de 95 000 € et ont décalé les travaux de quelques mois.

Monsieur KUNTZ a signé un avenant au compromis de vente chez le notaire le 8 décembre 2023 afin de décaler la date butoir de la signature de la vente du bâtiment Coulomb du 30 juin 2024 au 31 octobre 2024.

Au niveau du mobilier de bureau la direction a finalisé la proposition de mobilier avec le fournisseur Lyréco, et, pour réduire les coûts, voir ce qui peut être réutilisé une fois les plans d'organisation des espaces établis.

Depuis le mois de septembre 2023, Monsieur Kuntz, Monsieur Doutriaux et moi-même assistons aux réunions de chantier chaque mercredi afin de valider et constater l'évolution des travaux.

L'entretien des espaces verts a été réalisé la semaine dernière ainsi que la mise aux normes de l'ascenseur.

Hier s'est tenue la réunion de réception des travaux du bâtiment principal.

Proclamation des résultats de l'élection au conseil d'administration

Monsieur KUNTZ donne les résultats du 1^{er} tour de l'élection au conseil d'administration :

Nombre de suffrages des associations inscrites au 31 décembre 2023 : 8 267

Nombre de suffrages présents ou représentés : 5 215

Abstentions par rapport aux inscrits : 3 052 (soit 37 %)

Nombre de suffrages exprimés : 5 215

Abstentions par rapport aux présents : 0

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 5215

Majorité requise / Quorum : 2 608

Nombre de postes à pourvoir : 8 sièges

Nombre de voix obtenues par candidat :

• Monsieur Michel BARRIER	5215	ELU
• Madame Nicole CLÉDAT	5115	ELUE
• Monsieur Nicolas DOUTRIAUX	5215	ELU
• Madame Laurence GAMBIN	5215	ELUE
• Monsieur Yvan KUNTZ	5215	ELU
• Madame Sylvie RIVAUD	5115	ELUE
• Monsieur Jean-Michel SÉVILÉANU	5215	ELU

L'ensemble des candidats étant élus, il n'est pas procédé à un second tour.

Monsieur KUNTZ félicite les administrateurs pour leur élection ou réélection.

Pouvoirs au porteur du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'UDAF 2023

Monsieur KUNTZ propose enfin aux membres de l'Assemblée Générale de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée

aux fins d'effectuer tous dépôts et formalités résultant des décisions prises au cours de l'Assemblée Générale.

Aucune remarque n'étant formulée, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée aux fins d'effectuer tous dépôts et formalités résultant des décisions prises au cours de l'Assemblée Générale ; à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Monsieur KUNTZ donne la parole à la salle pour recueillir toute question ou remarque concernant les éléments qui ont été présentés. Aucune prise de parole n'étant formulée, il remercie les personnes présentes à l'assemblée générale pour leur attention ainsi que pour les échanges riches et variés qui ont eu lieu.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 19h00 et clôture l'assemblée générale ordinaire.

Monsieur KUNTZ invite Madame Janine MILON, administratrice au Conseil d'Administration de l'UDAF qui a souhaité ne pas renouveler son mandat, à le rejoindre à la tribune afin de procéder à la remise de la médaille du mérite familial. En effet Madame MILON a œuvré bénévolement pour les familles au sein de l'UDAF et de l'URAF depuis 1981.

A l'issue de cette cérémonie, Monsieur KUNTZ invite les participants à poursuivre les échanges durant le moment de convivialité prévu à l'issue de l'assemblée générale dans la cour de l'UDAF.